

Elena SIMINICIUC

Mécanismes argumentatifs et rendement ironique dans les genres de commentaire de la presse satirique

**ASPECTS DE LA PROBLÉMATIQUE
DES GENRES DANS LE DISCOURS MÉDIATIQUE**

Coord.
Ligia Stela FLOREA

TIRÉ À PART

Casa Cărții de Știință
Cluj-Napoca, 2011

1. Précisions théoriques

À partir des années '80 jusqu'à présent on constate un intérêt croissant pour l'étude de l'ironie moyennant les outils conceptuels mis en place par la pragmatique et/ou la rhétorique². À preuve, le foisonnement d'articles ou de revues thématiques consacrés exclusivement à l'étude de l'ironie: *Poétique* 36/1978, *Travaux du Centre de Recherches Linguistiques et Sémiologiques de Lyon* 2/1976, *Poétique* 46/1981, *Journal of pragmatics* 5/1981, 32/2000, 14/1990, *Journal of Experimental Psychology* 118/1989, 124/1995 et plus récemment les deux volumes collectifs: *L'ironie et un peu plus. Hommage à Oswald Ducrot*, 2010 et *Irony in Language and Thought*, 2007.

Parmi toutes les définitions de l'ironie déjà proposées par la littérature: figure antiphrastique (définition de la rhétorique antique), un cas particulier de moquerie et un cas particulier d'antiphrase (Kerbrat-Orecchioni, 1976), mention/écho (Sperber & Wilson, 1978), double jeu énonciatif contradictoire (Berrendonner, 2002, 2009), allusion prétendue (Clark & Gerrig, 1984), insincérité pragmatique (Kumon-Nakamura, Glucksberg & Brown, 1995), celle que nous allons adopter pour la présente étude a été proposée pour la première fois par Berrendonner (1982) et reprise dans un article de 2002. Nous la citons ci-dessous:

«Je partirai de l'idée qu'il existe une classe de figures dont le point commun est la pratique d'un double jeu énonciatif. Ce procédé consiste à combiner en une seule et même énonciation des indices aptes à provoquer des inférences divergentes, voire contradictoires, et à entretenir ainsi le doute de l'interprète sur les intentions communicatives de l'énonciateur» (Berrendonner, 2002:114).

Le caractère équivoque de l'ironie est mis au compte du type de raisonnement abductif sur lequel elle repose, raisonnement qui est de nature à maintenir auprès de l'interprète le doute, transformant ainsi l'ironie en communication à haut risque.

L'objectif de notre recherche consiste à soumettre la définition de l'ironie comme mise en scène d'une *contradiction argumentative* à l'épreuve d'un corpus

¹ Cette recherche est menée dans le cadre du projet intitulé «Mécanismes de fonctionnement de l'ironie dans la presse satirique de langue française», projet financé par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique

² Pour une discussion sur la distinction entre l'ironie comme figure de mots ou de pensée, nous renvoyons à l'article «Approches de l'ironie dans la rhétorique antique ou moderne», *Studia* 4/2010.

d'articles extraits de la presse satirique et classés par Charaudeau (2005) dans la catégorie des *événements commentés*, afin d'esquisser les prémisses d'une typologie des mécanismes argumentatifs à l'œuvre dans le discours de la presse satirique.

Cette définition de l'ironie moyennant la notion d'argumentation a fait l'objet de nombreuses recherches qui divisent ou rassemblent la communauté de chercheurs selon le cadre théorique adopté. Outre la définition déjà citée de Berrendonner, on trouve dans la littérature celles de Eggs (2009), Ducrot (2010), Carel (2010 & 2011).

Selon le cadre théorique adopté, la notion de contradiction prend des acceptions différentes. Ainsi une toute récente définition de l'ironie développée par Carel (2010) et Ducrot (2010) avec les outils de la TAP³ est sous-tendue par la thèse selon laquelle l'ironie est un phénomène inscrit dans la langue. A cette conception de l'ironie s'oppose Berrendonner (2009) qui y voit une figure de polyphonie exclusivement réservée au discours.

2. Quelques considérations sur le corpus

« Il faut être bien attentif aux circonstances et à tout pour éviter de supposer l'ironie là où elle n'est point, et de prendre, là où elle est, les mots en leur sens propre. Pour preuve, le fait que l'on voit se tromper même des hommes éminents. Ainsi, parmi d'autres, Servius qui prend au sens propre les propos suivants de Junon au livre I de l'Enéide : « Assurément les destins me le défendent. » Personne ne dira qu'il ne s'est trompé ici, pour peu qu'on connaisse la nature de Junon et le passage de Virgile. En revanche, le même pense que ce passage de l'Ecclésiaste (II) : « O beau garçon, ne te fie pas trop à la beauté », est ironique. Là, assurément, il n'y a aucune ironie. » (Vossius, 1978 :501)

Pour éviter cet écueil, nous avons puisé nos exemples dans la presse satirique, lieu privilégié de manifestation de l'ironie. Un des traits que l'ironie a en commun avec la satire est son caractère protéiforme. Regardons l'explication étymologique proposée par Duval & Martinez :

« Il s'agirait en effet de l'adjectif *satur* au féminin, dont on suppose qu'il fut accolé au substantif féminin *lanx* (plat). Dans son sens premier, l'adjectif réfère à l'abondance de nourriture et signifie 'rassasié'. Autour de ce premier sème gravitent plusieurs connotations: la fertilité de la terre, la fécondité humaine, la richesse et l'opulence en général. De l'idée de profusion découle son second sens, celui de la diversité » (Duval et Martinez, 2000: 80-81).

L'étymologie du mot *satire* traduit, d'un côté, la diversité des formes textuelles qui l'abritent tout en expliquant, de l'autre côté, la difficulté d'opérer un classement de ces formes. Aucune règle formelle ne s'impose quand il s'agit d'écrire une satire. D'où la difficulté à laquelle se voient confronter les auteurs de manuels de

³ La TAP est une version plus récente de la théorie de la polyphonie dans la langue développée par Ducrot (1984b) qui intègre les acquis de la Théorie de l'argumentation dans la langue (ci-après ADL)

journalisme quand il s'agit de définir le genre satirique ou les confusions taxinomiques qu'ils font lorsqu'il est question de distinguer la satire des genres apparentés comme la parodie, le pamphlet, le libelle, le pastiche.

Si la première motivation pour le choix de notre corpus est de nature méthodologique, la deuxième, quant à elle, est dictée par l'objectif de notre recherche. Autant la satire que l'ironie sont des phénomènes protéiformes et ce trait partagé explique l'intérêt de notre corpus qui renferme une grande diversité et richesse de mécanismes argumentatifs à rendement ironique.

Une troisième observation porte sur les genres journalistiques soumis à l'analyse. Notre attention lors de la collecte de corpus s'est portée sur la catégorie des *événements commentés*, notamment les éditoriaux, les échos, les billets, les brèves, tout texte journalistique mettant en œuvre une forme d'argumentation. Le critère de la forme courte a été privilégié dans la sélection du corpus pour la raison suivante. Le principe de non-coopération (NCP) défini par Eisterhold et al. (2006) comme régissant tout acte de communication, prévoit dans sa première maxime que le locuteur est tenu de limiter la violation du principe de coopération à la plus petite unité conversationnelle possible. « Limit your violation of the CP to the smallest possible conversational unit (one utterance, one conversational turn, one speech exchange) » (2006:1243).

Même si les enchaînements dialogiques permettent de rendre compte mieux de cette maxime, nous pensons qu'il s'applique également à des enchaînements monologiques. A partir du moment où on cherche à définir le type d'argumentation mis en place dans un discours journalistique, et encore plus dans la presse satirique, il convient de soumettre à l'analyse soit des extraits de textes, soit des articles courts qui puissent faire clairement ressortir l'intention communicative du locuteur journaliste et le mécanisme argumentatif qui la sous-tend. La brièveté du texte ne peut que soutenir notre objectif, qui par ailleurs, rappelons-le, ne consiste pas à déceler les liens que l'ironie entretiendrait avec des genres journalistiques comme l'éditorial, le billet, le pamphlet, l'écho.

En quatrième lieu, l'homogénéité de notre corpus vient de l'exploitation de textes généralement recensés par les auteurs des manuels de journalisme sous l'étiquette formes brèves et qui mettent en scène les paroles d'une personnalité de la vie politique française ou internationale afin de la disqualifier. La plupart des exemples soumis à l'analyse, 80 en tout, ont été recueillis dans les journaux suivants : *Marianne*, la rubrique *Tu l'as dit, bouffi !* ; *Le Canard enchaîné* (ci-après CE), les rubriques *Vite dit*, *La Mare aux Canards*, *Minimares*, *Zig-Zag*, *Le Journal de Carla Bruni* ; *Charlie Hebdo*, les rubriques *En bref*, *Hara-Kiri*, *Les puces*, *L'empire des sciences* ; *Le Monde*, le billet de la dernière page.

La structure de ces formes brèves dont certaines relèvent du genre « écho » (v. *Minimares*, *Zig-Zag*, *la Mare aux Canards*), d'autres du billet, d'autres encore de la brève (*Vite dit*) est à quelques exceptions près, la même. Le locuteur journaliste reprend sur le mode de la *citation directe* (cf Charaudeau) une déclaration d'homme politique, un bruit de couloir, un ragot, une anecdote, il la présente sous la forme

d'une information brute et la fait suivre par un commentaire ironique d'une à deux lignes. L'avantage et l'intérêt de ce corpus pour notre analyse est de faciliter à travers la concision, un repérage plus précis des mécanismes argumentatifs. Si on contraste ces formes brèves avec les éditoriaux, les chroniques on est amenée à poser des limites méthodologiques à notre analyse : la brièveté du texte permet de mieux rendre compte de la violation du principe de coopération et de mieux décrire les mécanismes argumentatifs à rendement ironique. Une des limites de notre analyse est de ne pas proposer une interprétation des effets de sens collatéraux à l'ironie comme l'humour, la dérision, le sarcasme ou la raillerie.

Le choix privilégié des formes brèves ne nous a pas pour autant empêchée d'analyser des extraits d'articles comme les éditoriaux de la 'une' du CE lorsque les formes d'argumentation que nous y avons puisées se sont avérées utiles dans la poursuite de notre objectif.

Généralement, quand il s'agit de décrire le rôle du mode de citation directe dans le discours médiatique, on parle de la recherche d'un *effet d'objectivation*, de même que le mode narrativisé est associé à un *effet de dramatisation* et le mode intégré à un *effet de flow* (cf. Charaudeau 2005). Or, notre analyse de corpus nous a conduite vers l'observation générale selon laquelle, dans les discours analysés, l'effet recherché est associé à une volonté de discréditation du discours cible, qui plus est de sa façon de raisonner. On analysera cet effet en détail dans la section consacrée à l'analyse du corpus. Cette observation rejoint naturellement l'idée que l'ironie, contrairement à la thèse défendue par Berrendonner, vise une cible tout en mettant en scène une contradiction argumentative.

3. Description de l'appareil conceptuel

Comme nous l'avons souligné auparavant, l'ironie comme forme de contradiction a déjà retenu l'attention de chercheurs comme Berrendonner (1982, 2002, 2009), Carel et Ducrot (2010), Eggs (2009), Perrin (1996). Si la notion de *contrarium* avait déjà été avancée par les rhétoriciens de l'antiquité, elle n'a reçu que récemment, sous la plume des pragmaticiens, une définition technique qui mette en place un appareil conceptuel apte à rendre compte du caractère protéiforme de l'ironie.

Il convient de remarquer que, malgré le foisonnement des recherches portant sur l'ironie, la précision et l'efficacité des outils conceptuels mis en place pour favoriser une description plus fine de son fonctionnement, peu d'études se sont penchées pour l'instant sur l'établissement d'une typologie des mécanismes argumentatifs auxquels elle a recours. Nous citons à ce titre les articles de Berrendonner 2002, Atayan 2010, Perrin 1996.

Ce fait trouve une explication dans l'ambition déclarée des chercheurs de trouver une seule et même théorie capable de rendre compte de tous les cas de figure. Nous faisons référence à la théorie des ironies comme mentions échoïques (Sperber et Wilson, 1978) et à la théorie de la polyphonie (Ducrot, 1984). Le corpus souvent fabriqué avec lequel travaillaient les chercheurs, de même que le nombre assez réduit

d'exemples authentiques mettaient à mal à chaque fois les outils conceptuels mis en place. Cette recherche d'une théorie englobante n'a pour autant pas manqué de porter des fruits dans le sens où les outils conceptuels dont on bénéficie de nos jours ont été considérablement affinés. Il n'en reste pas moins qu'on ressent une ignorance de son caractère protéiforme derrière l'ambition de trouver une fois pour toutes le moule définitionnel dans lequel coulent toutes les ironies. Nous allons donc adopter la démarche inverse qui consiste à observer un grand nombre d'exemples exclusivement authentiques afin de tester les notions de contradiction argumentative, de feintise et les rapports que les deux entretiennent l'une avec l'autre.

Nous utiliserons dans l'analyse de notre corpus la notion d'argumentation telle qu'elle a été développée par Ducrot et Carel depuis 1992 au sein de la sémantique des blocs argumentatifs qui est une nouvelle version de la ADL. De l'aveu des auteurs, cette théorie est purement discursive (ascriptiviste) en ce sens qu'« elle ne peut pas faire intervenir, dans ses descriptions, des objets extra-linguistiques, notamment la réalité dont le discours est supposé parler. » (1999 : 8)

La notion d'argumentation linguistique reçoit dans le cadre de cette théorie la définition suivante : « les segments de discours constitués par l'enchaînement de deux propositions A et C, reliées implicitement ou explicitement par un connecteur du type de *donc, alors, par conséquent* » (Ducrot, 2004 : 18-19). Dans cet enchaînement, A est l'argument et C la conclusion. Ducrot précise que cette définition de l'argumentation s'applique autant à deux propositions syntaxiques qu'à deux suites de propositions, par exemple les paragraphes d'un article.

« Dans un enchaînement argumentatif "A donc C", le sens de l'argument contient lui-même l'indication qu'il doit être complété par la conclusion. Ainsi le sens de A ne peut pas se définir indépendamment du fait que A est vu comme conduisant à C. Il n'y a donc pas à proprement parler passage de A à C, il n'y a pas justification de C par un énoncé A qui serait compréhensible en lui-même, indépendamment de sa suite 'donc C'. Par conséquent, il n'y a pas transport de vérité, transport d'acceptabilité, depuis A jusqu'à C, puisque l'enchaînement présente le 'donc C' comme déjà inclus dans le premier terme de A » (Idem : 22-23).

À la question de savoir comment contribuent les argumentations à la persuasion, la réponse que donne Ducrot consiste à dire que le fait pour un locuteur d'utiliser le connecteur « donc » dans son discours contribue à améliorer son image d'orateur, son éthos et par là même à rendre sa parole plus efficace. L'exemple de la concession illustre parfaitement cette idée. En indiquant un argument défavorable à la thèse que soutient le locuteur, celui-ci améliore son image du fait de se montrer comme quelqu'un d'attentif aux éventuelles objections de son interlocuteur, en les anticipant. Dans un discours persuasif comme la concession, le locuteur ne cherche pas selon Ducrot à démontrer rationnellement quelque chose, il veut simplement « améliorer son image personnelle, ou, en termes rhétoriques, son éthos ».

Ducrot évoque une deuxième raison qui justifie l'emploi par le locuteur d'une argumentation en 'donc' dans un but persuasif. Si dans un dialogue on utilise un enchaînement en 'donc' du type : « la gare est loin donc prenons un taxi »,

l'interlocuteur ne peut pas refuser cette conclusion en disant « non, ne prenons pas de taxi ». Il est mis dans l'obligation de donner un argument en faveur de son refus. Et le locuteur donne une image favorable de soi-même par le fait d'argumenter ses paroles, celle d'un homme ouvert à la discussion, qui ne s'impose pas brutalement.

Enfin, une troisième raison qu'un locuteur pourrait avoir d'utiliser les argumentations tient à une stratégie qui consiste à présenter ses idées comme des évidences incontestables. Si un locuteur bâtit son argumentation sur l'explicitation du sens même d'un mot de la langue, il sera impossible pour l'interlocuteur de le contredire. Un des objectifs déclarés de la théorie de Ducrot est de décrire le sens même de beaucoup de mots de la langue par le biais des enchaînements argumentatifs. L'exemple que donne Ducrot est celui de l'adjectif « intéressé » qui renferme en lui-même l'enchaînement « c'est son intérêt donc il le fait ».

La conclusion à laquelle conduit cette appréhension de la notion d'argumentation consiste pour Ducrot à rejeter la définition traditionnelle du logos comme forme affaiblie de rationalité.

« Ce logos, manifesté par les enchaînements argumentatifs, aurait besoin, vu ses insuffisances, d'être complété par le recours à des facteurs irrationnels, comme l'éthos ou le pathos. Les enchaînements argumentatifs du type 'donc' relèvent autant du coup de force que les plus brutales affirmations. Leur efficacité persuasive relève avant tout de l'effet qu'ils ont sur l'éthos. Bien loin que l'éthos vienne combler les insuffisances du logos, c'est le logos qui est mis à profit par l'éthos : c'est en cela qu'il peut servir d'argumentation, au sens rhétorique de ce dernier terme » (Idem. : 32).

Nous partageons la conviction de Ducrot et montrerons à travers nos exemples comment elle s'applique à nos exemples ironiques.

4. Analyse de corpus

Dans cette section nous nous proposons de soumettre à l'analyse un corpus d'exemples extraits de la presse satirique et d'information moyennant la notion d'enchaînement argumentatif telle que proposée par Ducrot.

Une démarche similaire à la nôtre, consistant à recenser toutes les configurations argumentatives à rendement ironique a déjà été proposée par Atayan 2010. L'auteur part du présupposé que pour deux énoncés donnés, trois configurations de base sont possibles. L'un des deux segments d'un enchaînement « peut être orienté argumentativement vers l'autre, ou être orienté contre l'autre ou aussi n'avoir pas une orientation spécifique par rapport à l'autre » (2010 : 138).

Atayan se propose d'analyser non seulement des structures argumentatives textuelles de base, constituées par deux segments, l'un étayant et l'autre étayé, mais également des structures argumentatives complexes, contenant outre un couple formé d'un argument et d'une conclusion, des éléments linguistiques susceptibles de brouiller en quelque sorte le lien entre l'argument et la conclusion. Comme exemples de structures complexes il mentionne trois catégories : (i) les structures contenant des

argumentations en parallèle, avec plus d'un argument pour la même conclusion, (ii) les structures contenant une conclusion étayée qui à son tour sert d'élément étayant pour une autre conclusion, (iii) les structures réfutatives ou concessives, contenant, par rapport à un couple argument-conclusion, des objections contre l'argument ou des arguments pour la conclusion opposée. Concernant ces structures complexes, Atayan ne manque pas de souligner qu'elles peuvent être réduites aux trois catégories de base des structures simples : arguments co-orientés, anti-orientés et orientés différemment par rapport à la conclusion.

Dans l'observation de notre corpus, nous nous sommes appuyée sur la typologie des structures simples, telle que proposée par Atayan et commentée ci-dessus.

4.1. Les non-arguments

Regardons maintenant les exemples suivants qui illustrent le cas de figure où on avance en faveur d'une conclusion *un argument trop faible* pour la valider :

Ex. (1) A l'heure où ces lignes sont écrites, le monde retient son souffle. Nicolas Sarkozy a menacé de claquer la porte du G20 si le sommet de Londres n'aboutit pas à des décisions substantielles.

C'est une scène hallucinante. Le président français, assis près de la porte est prêt à bondir. Autour de la table, des visages terrifiés. Barack Obama claque des dents. Angela Merkel a les cheveux qui se dressent sur la tête. Silvio Berlusconi, suant à grosses gouttes, multiplie les signes de croix. Gordon Brown n'a pas réussi à se retenir... (*Le Monde*, Billet G20(-1), Robert Solé).

L'enchaînement argumentatif qu'on peut reconstituer à partir de ce texte est le suivant : « menace DC peur ». La conclusion est représentée par l'énoncé « Nicolas Sarkozy a menacé de claquer la porte du G20 », et l'élément étayant par le deuxième paragraphe du texte qui décrit les réactions des autres participants au G20 face à la menace proférée par Sarkozy.

Cet exemple illustre le cas d'argumentation où un argument trop faible est avancé en faveur de la conclusion. Le rendement ironique de ce cas de figure a déjà été étudié par Perrin (1996) dans le chapitre consacré aux rapports de l'ironie avec les formes d'argumentation. Atayan (2010) le reprend et le range dans la grande classe des orientations incompatibles où l'argument n'est pas orienté par rapport à la conclusion.

Ex. (2) [...] en mars 2008, bientôt un an après leur départ de l'Élysée, le couple (Jacques et Bernadette Chirac) était toujours logé gratuitement dans un somptueux appartement mis à leur disposition, quai Voltaire à Paris, par la famille de Rafic Hariri. En mai 2007, ils avaient pourtant juré que cette installation serait « très provisoire ». Mais, avec la baisse du pouvoir d'achat, ce couple de pauvres retraités a sûrement besoin de faire des économies... (Les dossiers du CE, *Le président Fric-Frime*).

Selon la classification des structures argumentatives proposée par Atayan, ce cas de figure correspond, de même que l'exemple précédemment analysé, à une orientation argumentative incompatible mettant en scène un argument qui n'est pas orienté par rapport à la conclusion. Il s'agit pour le journaliste de verbaliser un argument dont la faiblesse est évidente, bien que le même type d'argument, utilisé dans un contexte différent, puisse être utilisé pour étayer la même conclusion. L'argument avancé en faveur de la conclusion n'est pas suffisamment fort pour la valider. Si, en général, on peut accepter un bloc argumentatif comme « baisse du pouvoir d'achat DC besoin de faire des économies », dans ce cas particulier, s'agissant d'un ancien président de la République française, l'argument est affaibli et la conclusion est invalidée. Ce qui, du point de vue rhétorique sert à créer une image défavorable du couple présidentiel qui a manqué à sa parole : « ils avaient pourtant juré de quitter cette installation provisoire ».

Ex. (3) Selon une enquête du Figaro sur les 'pays préférés' des Français qui s'expatrient, la destination qui vient en tête, et de loin, c'est la Suisse. Commentaire de Monique Cerisier-Ben Guiga, sénatrice (PS) représentant les Français établis hors de France : « Inutile de croire qu'il s'agit des très médiatiques départs des milliardaires. » Chacun sait que l'attrait pour la Suisse s'explique uniquement par la qualité de son chocolat (Marianne, *Tu l'as dit, bouffi !*).

L'argument invoqué et inventé de toutes pièces par le journaliste pour soutenir la conclusion attribuée à la sénatrice n'en est pas un. La qualité du chocolat suisse ne peut pas servir d'argument pour soutenir la thèse de la sénatrice selon laquelle tous les Français moyens s'expatrient en Suisse, pas seulement les riches. L'argument implicite sur lequel enchaîne l'affirmation de la sénatrice est le suivant : « Ce n'est pas pour mettre leur argent à l'abri que les Français s'expatrient en Suisse ». L'argument explicite, attribué par le locuteur journaliste à la sénatrice est présenté comme une évidence par le biais du commentaire méta-énonciatif « chacun sait que ». Tout en étant présenté comme évident, il est trop faible pour soutenir l'affirmation de la sénatrice. L'incontestabilité argumentative, comme le remarquait à juste titre Atayan (2010 : 148) sert de procédé à l'appui d'autres orientations argumentatives « parasitaires ».

Ex. (4) George W Bush se moque de lui-même en évoquant le livre qu'il vient de publier, « Decision Points » (JDD, 30/5) : « J'écris un livre. Je sais que c'est un choc, certains pensaient que je ne savais même pas lire ». Faux, il savait au moins lire la carte de l'Irak avec les sites des armes de destruction massive. (CE, *Vite dit*)

L'enchaînement argumentatif auquel donne lieu l'énoncé final dans l'exemple (4) est : « savoir lire une carte : DC : instruit ». L'emploi du marqueur « au moins » est destiné à renforcer l'argument orienté en faveur de la conclusion « George Bush est quelqu'un d'instruit ». Cet exemple s'inscrit dans la série des cas d'argumentation trop faible présentée comme forte dans un contexte contre-argumentatif. La feintise

se traduit par le fait que le locuteur journaliste choisit de poursuivre l'argumentation de sa cible pour mieux faire ressortir le ridicule du locuteur dont il rapporte les paroles.

Ex. (5) Reste chez toi. Ce mardi 7, te fatigue pas. Range tes banderoles, celles où tu avais inscrit ton refus de la retraite à 62 ans, celle où était écrit : « Pas besoin de travailler plus, exigeons de travailler tous ». Manifester ne sert à rien ; la preuve, lors de son intervention télé du 12 juillet, Sarkozy a dit que le nombre des manifestants n'aurait aucune influence sur sa détermination. C'est à prendre ou à laisser, les 62 ans ! Il n'y a rien à négocier, à part deux-trois virgules sur les textes concernant la pénibilité. Que vous soyez 3 ou 5 millions dans les rues, Sarkozy s'en bat l'œil, sois-en sûr : le Président est droit dans ses bottes à talonnettes ! Manifestant, ne complique pas la vie du Président. Cette réforme des retraites est socialement injuste. Elle frappe d'abord les salariés et elle est fondée sur des projections démographiques hasardeuses, mais là n'est pas l'important : l'important est de garder notre note AAA. Les trois agences de notation privées qui font la pluie et le beau temps sur la planète financière ont averti que si les pays autant endettés que le nôtre ne se serraient pas la ceinture elles dégraderaient la fameuse note qu'elles nous décernent aimablement ; du coup, on devrait emprunter à des taux plus élevés ; et continuer à s'endetter deviendrait difficile. Manifestant, tu ne veux quand même pas que la France cesse de s'endetter et de vivre au-dessus de ses moyens, quand même ! Certes, toi personnellement, tu n'as sans doute pas l'impression de vivre au-dessus de tes moyens. Et pourtant si. Demande au ministre Woerth qu'il t'explique. Il est bien placé pour ça. Il connaît les soucis de fin de mois, les ennuis financiers, les gens qui ne savent plus où aller en vacances, maintenant que même les îles paradisiaques sont infectées de moustiques et de requins⁴. Reste chez toi, c'est plus sûr. D'ailleurs, tu sais bien que, à peine auras-tu fermé la porte, des Roms viendront par la fenêtre pour te cambrioler ! (CE, *Cher manifestant*).

Remarquons l'ordre croissant dans la présentation des arguments visant à démontrer que le ministre connaît les soucis financiers du peuple. Et donc qu'il comprend sa situation précaire.

« Il connaît (i) les soucis de fin de mois, (ii) les ennuis financiers, (iii) les gens qui ne savent plus où aller en vacances, maintenant que même les îles paradisiaques sont infectées de moustiques et de requins ».

Si les deux premiers arguments (i) et (ii) sont co-orientés par rapport à la conclusion « Woerth connaît bien les problèmes du peuple », le dernier est inacceptable en tant qu'argument étayant la conclusion sous-mentionnée. La plausibilité de la position défendue par le locuteur-cible est subminée par ce que Atayan appelle « une évaluation absurde de la distribution de la force argumentative ».

L'exemple analysé illustre une forme d'exagération par la construction d'une échelle argumentative à partir d'une argumentation en parallèle, dans laquelle « les arguments manifestent un ordre d'apparition atypique et divergeant de la relation de force intuitivement plausible. » (Atayan, 2010 : 147)

⁴ Nous avons souligné dans le texte le passage qui nous intéresse pour notre analyse.

Ex. (6) Claire Chazal a attendu vingt et une minutes, le 25 juin, pour annoncer la mort d'un 63^e soldat français en Afghanistan. Plusieurs faits divers et « micro-trottoirs » avaient eu, ce jour-là, les honneurs de la première partie de son journal télévisé. Normal, la guerre ne figure pas à la rubrique « faits divers » (CE, *Vite dit*).

La contradiction argumentative prend la forme d'un lien argumentatif manquant entre l'argument introduit par le journaliste dans le dernier énoncé « la guerre ne figure pas à la rubrique des faits divers » et l'annonce tardive de la mort du soldat français. Le faux accord du locuteur journaliste avec la locutrice Claire Chazal est marqué par l'épistémique « normal » et démasqué après coup par la contradiction argumentative.

On peut restituer le raisonnement enthymématique sous-jacent à cet exemple sous la forme suivante :

- « Les faits divers : rubrique de prime intérêt pour les Français. »
- « La guerre n'est pas un fait divers. »
- « Donc, normal que la guerre soit annoncée après les faits divers. »

La prémisses majeure implicite, « les faits divers : rubrique de prime intérêt pour les Français », sur laquelle repose le syllogisme est inacceptable. Voilà ce qui explique le lien manquant entre l'argument de la prémisses majeure et la conclusion.

Ex. (7) Le carburant manque, les trains circulent mal, les vols sont perturbés, les routiers bloquent, les lycéens sont dans la rue, les casseurs cassent et le mécontentement est de plus en plus patent, mais, dès que la réforme des retraites sera votée, tout va miraculeusement s'arranger. Notre président mal aimé est persuadé. Les vacances scolaires auront raison des lycéens en colère et le vote au Sénat de la réforme des retraites marquera le retrait de la rue et des syndicats. Un petit discours et un remaniement par là-dessus, et on n'en parlera plus ! (CE)

L'argument « réforme des retraites » n'est pas présenté comme étayant la conclusion contraire « tout ira mieux pour le peuple », mais une conclusion « tout va s'arranger pour le président mal-aimé », orientée différemment (et non pas anti-orientée) par rapport à la première. L'ambiguïté ironique surgit de la sous-détermination de l'argument que prend le verbe « s'arranger ». Dans la première partie du texte, on comprend que la réforme des retraites se fait dans l'intérêt du peuple, tandis que dans la deuxième partie, la votation de la réforme marque le retrait de la rue et des syndicats, donc implicitement la fin des soucis du président.

4.2. Argument contraire

Regardons maintenant un exemple de concession qu'Atayan range dans la classe des structures argumentatives complexes :

Ex (8) Manifestant, ne complique pas la vie du Président. Cette réforme des retraites est socialement injuste. Elle frappe d'abord les salariés et elle est fondée sur des projections démographiques hasardeuses, mais là n'est pas l'important : l'important est de garder notre note AAA. Les trois agences de notation privées qui font la pluie et le beau temps sur la planète financière ont averti que si les pays autant endettés que le nôtre ne se serraient pas la ceinture elles dégraderaient la fameuse note qu'elles nous décernent aimablement ; du coup, on devrait emprunter à des taux plus élevés ; et continuer à s'endetter deviendrait difficile. Manifestant, tu ne veux quand même pas que la France cesse de s'endetter et de vivre au-dessus de ses moyens, quand même ! (extrait de l'exemple 6)

Ci-dessous, nous reprenons le mouvement concessif sous-jacent à cet exemple dans les termes de la théorie de l'argumentation.

« La réforme frappe les salariés, la réforme est fondée sur des projections démographiques hasardeuses » DC « NEG. voter la loi »

Mais, « la France doit garder la note AAA DC Voter la loi »

À l'intérieur du mouvement contre-argumentatif, on a repéré une structure argumentative complexe qui s'autodétruit. Tout le long de la deuxième partie du paragraphe, l'argument « se serrer la ceinture » et son contraire « continuer à s'endetter et vivre au-dessus de ses moyens » sont présentés comme coorientés en faveur de la même conclusion implicite « voter la loi ». Ce qui crée une image défavorable aux proposant de la réforme des retraites. Le mouvement concessif montre ces opposants en train de se contredire eux-mêmes et par là, de détruire leur argumentation. Ce cas de figure correspond à ce que Atayan appellerait une antiorientation d'arguments.

Ex. (9) Sarkozy à propos de Carla : « Elle s'était préparée à cet exercice. Elle était très stressée. Vous savez, c'est pas facile d'avoir toutes les caméras braquées sur vous quand vous sortez de voiture ».

Surtout quand on s'est entraîné depuis des années en menant une brillante carrière de top-modèle et de chanteuse... (CE, *Minimares*).

Par le biais de « surtout », l'argument est présenté comme co-orienté par rapport à la conclusion du locuteur Sarkozy. L'aspect argumentatif intrinsèque⁵ à l'expression « carrière de top-modèle et de chanteuse » est anti-orienté par rapport à la conclusion « stressée ».

« Entraînement devant les caméras DC stress » est un enchaînement paradoxal (ci-après LP) qui vérifie les deux propriétés définitoires proposées par Ducrot et Carel (1999) : (i) l'enchaînement de deux segments par le biais d'un connecteur (a

⁵ Pour une définition de la notion d'argumentation intrinsèque, nous renvoyons à Carel et Ducrot 1999.

conn b) ne doit pas être linguistiquement doxal (ci-après LD), et (ii) l'enchaînement avec le connecteur anti-orienté doit être linguistiquement doxal :

- « entraînement devant les caméras DC stress » vérifie (i) LP
- « entraînement devant les caméras PT stress » vérifie (ii) LD

Le paradoxe en soi n'est pas systématiquement associé à un effet ironique, mais ce qui crée, selon nous cet effet est l'adverbe « surtout » dont le rôle est de marquer une coorientation argumentative avec les arguments précédemment invoqués par le locuteur Sarkozy.

Or, il s'avère que la contradiction argumentative n'est plus saisie si on remplace l'adverbe « surtout » par un marqueur d'antiorientation tel « pourtant ».

« Pourtant elle s'est entraînée depuis des années en menant une brillante carrière de top-modèle et de chanteuse. »

Ex. (10) Les Français n'ont « plus le même respect pour la nourriture », dit un expert interrogé par 'Le Parisien' (8/7) pour commenter une étude qui a fait grand bruit dans les gazettes sur les gaspillages alimentaires : 21% des produits achetés seraient jetés à la poubelle, soit 89,9 kilos de nourriture par an et par habitant, et près du tiers de ces rebuts n'ont même pas été débarrassés. Il y a au moins un consommateur qu'on ne peut pas accuser de gaspillage : c'est cet employé d'un Monoprix de Marseille, père de six enfants, qui a été mis à pied un jour par sa direction pour avoir « volé », six melons retirés de la vente et jetés à la poubelle du magasin.

Les employés pauvres n'ont plus aucune tenue. (CE, ZIG-ZAG).

Le dernier énoncé qui clôt l'article est de nature à marquer un accord feint du locuteur journaliste avec tous ceux (journalistes du journal *Le Parisien* entre autres) qui dénoncent les gaspillages alimentaires. Or, l'exemple du consommateur employé de Monoprix est explicitement présenté comme un contre-exemple, destiné à montrer que tout le monde ne gaspille pas. L'argument (« il y a au moins un consommateur qu'on ne peut pas accuser de gaspillage ») est anti-orienté par rapport à la conclusion finale selon laquelle les employés n'ont plus aucune tenue. Avec les exemples (9) et (10) nous sommes en présence de ce que Olbrechts-Tyteca appelle une argumentation autophage dans laquelle on avance en faveur d'une conclusion un argument qui l'invalide. La dénonciation du manque de sérieux dans le comportement des employés pauvres (ex.10) n'est qu'une manière de railler la façon superficielle dont les journalistes du Parisien traitent les informations, sans se pencher sur le fond du problème.

Ex. (11) La patronne des Verts, Cécile Duflot, se félicite du « grand succès de cette primaire tant par le nombre de personnes inscrites-32896— que par le formidable taux de participation— 77,33% (Les échos, 30/6). 32896 sur 42 millions d'électeurs. C'est effectivement « formidable » (CE, *Minimares*).

De nouveau nous sommes en présence d'un cas d'argumentation autophage. Suite à la rectification des chiffres avancées par la patronne des Verts en faveur de la

conclusion « un taux élevé de participation aux élections », le locuteur journaliste oriente vers la conclusion opposée « un taux faible de participation aux élections ». L'énoncé évaluatif final « c'est effectivement formidable » marque de nouveau une fausse adhésion du locuteur journaliste au point de vue de sa cible.

Ex (12) « Aucune incident majeur ». Il triomphait notre Brice, champion gouvernemental de la mise en examen, en commentant « sa » Saint-Sylvestre. Mais on n'en saura pas plus. Cette année encore, le nombre de voitures brûlées a été élevé au rang de secret d'Etat.

Il n'y a pas eu d' « incident majeur », mais, dans la capitale, les notes internes de la Direction de l'ordre public dans lesquelles « Le Canard » a plongé son bec ont relevé quelques péripéties mineures. Echantillon : 23 heures, dans le 92, caillassage de véhicule de police ; minuit à Ville-d'Avray 9 dégradations de voitures, jets de cocktails Molotov à Gennessvilliers et de projectiles à Nanterre ; 1 heure du matin à Villejuif, dans le 94, et à Saint-Ouen, dans le 93, des jeunes étaient arrêtés avec des bidons d'essence.

Voyez bien qu'avec Sarko l'insécurité recule (CE, extrait de l'éditorial).

Cet exemple met en scène une contre-argumentation explicite par le biais du connecteur d'antiorientation argumentative « mais les notes de la Direction ont relevé quelques péripéties mineures ». Le syntagme « péripéties mineures » crée dans un premier temps un effet d'adhésion du locuteur au bilan positif dressé par la Direction de l'ordre public « pas d'incident majeur ». Mais les arguments qui suivent un ordre croissant sur une échelle de gravité (« caillassage de véhicule de police, dégradations de voitures, jets de cocktails Molotov et de projectiles, jeunes arrêtés avec des bidons d'essence ») ne font qu'infirmer le caractère « mineur » de ces péripéties, de même que la conclusion finale « avec Sarko l'insécurité recule ». En l'absence du syntagme euphémisant « quelques péripéties mineures » et du commentaire final, on aurait pu conclure à un discours sérieux dépourvu de toute trace d'ironie. Or, la surenchère du point de vue adverse est souvent l'indice d'une lecture ironique.

Ex. (13) A propos des retraites, Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, soutient (Le Figaro, 1/7) que « la réforme est juste ». Car « elle apporte une réponse claire : une partie de l'effort est assumée par les salariés, une partie par les entreprises et enfin une partie par les hauts revenus ». Tellement claire qu'une répartition en pourcentages serait souhaitable.

De nouveau, le locuteur reprend par écho un commentaire évaluatif positif de sa cible, fait semblant d'y adhérer et avance un contre-argument qui détruit la conclusion d'une « réforme claire ».

L'enchaînement argumentatif sur lequel repose le commentaire ironique du journaliste est : « demande de précision DC clarté ».

4.3. Conclusions imprévues

Ex. (14) « Le marché de la mode se prépare à une troisième année de baisse », avertissent « Les échos ». Les Françaises-Français s'habillent de moins en moins. C'est l'effet de la crise ou du réchauffement climatique ? (CE, *Vite dit*)

L'interrogation finale met en concurrence deux conclusions dont une est visiblement plus forte que l'autre. Néanmoins, le locuteur fait semblant d'avoir l'embarras du choix entre deux conclusions à chance égale de validation, ce qui fait surgir l'ironie.

Ex. (15) Gagner moins, manger mieux

Le Dr. Patrick Sergo, médecin nutritionniste, fait cette révélation dans France-Soir : « Avec un petit budget, on mange mieux qu'avec un gros budget puisqu'on est obligé de faire une sélection et on évite ainsi les achats inutiles. » Salads de pauvres : non seulement ils se paient le luxe de gagner moins que les riches, mais, en plus, ils mangent mieux (Marianne, *Tu l'as dit, bouffi !*).

Avec l'exemple (15), on est confronté à une argumentation parasitaire selon Atayan (2006 : 143) : « quelquefois, les conclusions alternatives étayées par l'argument en question et non prévues par le locuteur-cible sont données dans le contexte comme défavorables pour celui-ci ». Le locuteur cible essaie d'étayer une conclusion implicite sur la base d'un lien du type : « petit budget DC meilleure organisation des dépenses ». Or, la conclusion alternative construite à partir du même énoncé est basée sur l'idée que « celui qui a un petit budget mange mieux que les riches ». La multiplicité des conclusions possibles à partir de l'énoncé cible est utilisée pour renverser la stratégie argumentative du locuteur cible. La conclusion alternative construite à partir de l'énoncé-cible sert à redéfinir le pauvre comme quelqu'un qui travaille moins que les riches pour manger mieux qu'eux. Ce qui est une idée généralisante inacceptable. La cible de l'ironie n'est pas directement le médecin nutritionniste, mais tout locuteur susceptible d'endosser un tel point de vue.

Ex. (16) Nicolas Sarkozy : « Qui imagine que j'ai une minute pour penser à la campagne électorale ? » Exact, il y pense tout le temps. (CE, *Minimares*)

L'expression « ne pas avoir une seule minute » fait syllepse dans cet exemple. Les deux sens : (i) « ne pas penser du tout » et (ii) « y penser tout le temps » sont orientées argumentativement vers des conclusions opposées :

- (i) « ne pas penser du tout DC NEG intention de candidater »
- (ii) « y penser tout le temps DC intention de candidater »

Ex. (17) Tous d'accord sur la pénibilité
Ce n'est pas le travail, c'est le travailleur qui est pénible (CE, dessin de presse)

Rappelons le contexte auquel renvoie ce dessin. Il s'agit de la réforme des retraites qui proposait un volet intitulé pénibilité au travail, ce qui a été un de ses principaux enjeux. Comme dans l'exemple précédent, la syllepse est au cœur de la contradiction argumentative. Le mot « pénible » est à lire tantôt comme (i) « ce qui requiert fatigue, effort et souffrance physique », tantôt comme (ii) « agaçant, insupportable » (sur le trait de caractère ou le comportement d'une personne). Ce double sens crée l'ambiguïté propre à l'ironie.

Ci-dessous, nous avons reconstitué les enchaînements argumentatifs auxquels donne lieu la syllepse :

- « Hommes politiques d'accord sur le travail pénible DC votation de la loi »
- « Hommes politiques d'accord pour accuser les travailleurs d'être pénibles DC pas de votation de la loi »

Les trois derniers exemples (15), (16), (17) illustrent des cas d'argumentation parasitaire de l'argument vers une conclusion alternative à partir du posé.

Ex. (18) Selon un sondage de l'institut de recherche Pew Research Center, publié par « Washington Post » (et repris par « Le Courrier international »), 55 % des Américains musulmans déclarent « qu'il est devenu plus difficile pour eux de vivre aux Etats-Unis depuis le 11 septembre 2001 ».

Pourtant, écrit le magazine « The New Republic », « comme les catholiques, les Italiens et les Juifs avant eux, les musulmans continuent de venir s'installer aux Etats-Unis. » En 2000, ils étaient 66000 à avoir tenté l'aventure américaine, et 115000 en 2009.

Ils n'étaient pas là avant 2001, ils ne peuvent donc pas faire la différence. (CE, *Vite dit*)

De même que l'exemple précédemment analysé, (18) illustre une argumentation parasitaire à partir d'un élément non pertinent. Les chiffres avancés par le magazine « The New Republic » ne constituent pas, contrairement à la lecture induite par le connecteur « pourtant », un contre-argument à la conclusion « il est plus difficile de vivre aux Etats-Unis depuis le 11 septembre 2001 ». Ce n'est pas parce que le nombre d'immigrants musulmans est en hausse que les conditions de vie sont meilleures. La conclusion finale prise en charge par le journaliste et introduite par le biais du connecteur « donc » n'est pas non plus anti-orientée, mais orientée différemment par rapport à la première.

Ex. (19) Le préfet de Paris a convoqué la semaine dernière une réunion des chefs flics de la capitale sur un sujet de la plus haute importance : la récrudescence des cambriolages dans les beaux quartiers. C'est « Le Figaro » qui nous l'apprend, en précisant que sur les 32000 fric-frac commis à Paris l'an dernier un nombre croissant de ces délits ont eu lieu dans l'ouest de la capitale. « Le Figaro » précise qu'une cellule opérationnelle spéciale va coordonner l'action des flics des VIII^e, VIII^e, XVI^e et XVII^e arrondissements, ainsi que de Neuilly, Saint-Cloud et Levallois.

Si maintenant les voyous ne se contentent plus de voler les pauvres, où va-t-on ?

L'exemple (19) illustre un cas d'incontestabilité argumentative et d'orientation argumentative parasitaire. La question finale (où va-t-on ?) enchaîne sur le contenu présupposé « les voyous volent en général les pauvres ». A partir de ce contenu présenté

comme communément admis, le locuteur adresse une question rhétorique qu'il ne prend pas en charge, comme le prouve l'emploi du vocabulaire axiologique « voyous », « pauvres ». L'ironie naît de la mise en scène par le locuteur d'un simulacre de raisonnement qui tire sa légitimité du simple fait de reposer sur un contenu présupposé.

Ex. (20) Le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, le rappelle : « Le Président a été élu sur un programme où il n'y avait pas de création ou d'augmentation d'impôts. Il s'y tient. » Et les taxes, c'est bien connu, n'ont rien à voir avec les impôts (CE, *Minimares*).

L'exemple (20) continue la série des exemples qui illustrent un raisonnement fondé sur un argument présenté comme incontestable. L'énoncé final donne lieu à l'enchaînement argumentatif : « taxes DC NEG impôts ».

Le rôle du commentaire méta-énonciatif « c'est bien connu » est de présenter comme incontestable l'argument qu'il introduit. Le coup de force présuppositionnel a, selon Ducrot 1984, le rôle de saturer la mémoire discursive. D'un point de vue rhétorique, il sert à introduire dans l'exemple en question un argument « faussement » orienté vers la conclusion visée par la cible de l'ironie : « le président respecte son programme électoral ». En l'absence du commentaire méta-énonciatif, l'énoncé serait perçu comme pragmatiquement inacceptable.

Ex. (21) Le sous-ministre de la Fonction publique, George Tron, met les points sur les « i » à propos de la réforme des retraites : « Cette réforme n'a rien à voir avec une prétendue rigueur. Evidemment, puisqu'il n'y a pas de plan de rigueur (CE, *Minimares*).

Les propos de George Tron visaient à disqualifier l'adéquation de la réforme au plan de rigueur, tandis que le commentaire ironique du journaliste vise à disqualifier ceux qui prétendent qu'il existe un plan de rigueur. L'adverbe « évidemment » sert à marquer un faux accord du locuteur journaliste avec l'idée avancée par George Tron. A la fin, on retrouve le point de vue pris en charge par le locuteur journaliste : « Il n'y a pas de plan de rigueur » DC « réforme non conforme au plan de rigueur ». Le mouvement argumentatif qui fonde le raisonnement du locuteur journaliste est le suivant : « Il n'y a pas de plan de rigueur DC pas de réforme conforme à un plan rigueur inexistant »

Ce mouvement argumentatif s'appuie sur une rectification présuppositionnelle. Si George Tron parlait du présupposé de l'existence d'une réforme et d'un plan de rigueur et posait la non-adéquation de la réforme au plan, le locuteur journaliste rectifie la présupposition selon laquelle il y aurait un plan de rigueur. Mais les deux points de vue pris en charge par les deux locuteurs sont différemment orientés du point de vue des conclusions qu'ils autorisent : George Tron veut accréditer l'idée que la réforme n'est pas bonne, tout en acceptant qu'il y aurait un prétendu plan de rigueur, tandis que le locuteur journaliste nie l'existence même d'un plan rigueur, rejetant par là-même la pertinence d'une discussion autour de la réforme.

Il s'agit d'une ironie que nous appellerons métalinguistique dans la mesure où elle sert à disqualifier le type de jugement porté par l'homme politique George Tron.

Ex. (22) Des idées, SVP

Le numéro un de l'UMP, Xavier Bertrand, souhaite que son parti ait « des idées d'avance ». S'il avait des idées, ce serait déjà bien (Marianne, *Tu l'as dit, bouffi !*).

Le même procédé de la rectification présuppositionnelle est de mise dans l'exemple ci-dessous. Prôner une politique des idées novatrices présuppose que l'on a déjà eu des idées auparavant. Or, ce présupposé va être remis en cause par le commentaire ironique qui clôt l'écho. L'image que le chef de l'UMP voulait donner de son parti était une image de parti à la recherche d'idées d'avance, or l'image qui se dégage du commentaire du journaliste renverse complètement le pôle axiologique, en créant l'image d'un parti sans idées.

La rectification présuppositionnelle vise à porter atteinte à l'image positive que l'adversaire cible de l'ironie cherchait à donner de soi-même et de son parti.

Ex. (23) Le sketch du sénateur

Bruno Sido, rapporteur du Grenelle de l'environnement, a eu cette drôle de réplique, le 4 février au Sénat : « Je ne suis qu'un modeste paysan ! » Gros exploitant agricole en Haute-Marne, mais aussi président du conseil général depuis plus de dix ans et sénateur (UMP) depuis sept ans, Sido est sans doute un paysan « modeste » (Marianne, *Tu l'as dit, bouffi !*).

L'adjectif « modeste » fait syllepse : (i) appliqué au domaine financier, il signifie modicité (de gains, de ressources) ; (ii) appliqué au domaine social, il signifie humilité, manque d'élévation, simplicité, en l'occurrence, modestie de la condition de paysan.

Chacune de ces deux significations autorisent contextuellement des conclusions différemment orientées l'une par rapport à l'autre. Ci-dessous les arguments explicitement présentés dans le texte à l'appui de ces conclusions.

A1 : « gros exploitant agricole DC Neg simplicité de la condition de paysan »
« gros exploitant agricole DC Neg modicité de gains »

A2 : « président du conseil général DC Neg simplicité de la condition de paysan »
« président du conseil général DC Neg modicité de gains »

A3 : « sénateur depuis dix ans DC Neg simplicité de la condition de paysan »
DC Neg modicité de gains

A1, A2, A3 sont d'abord anti-orientés argumentativement par rapport à la conclusion selon laquelle Bruno Sido serait quelqu'un issu d'une classe sociale modeste, mais la syllepse permet également de parasiter l'argumentation, en donnant une toute autre orientation argumentative à cette série d'arguments. Si on regarde la deuxième série de conclusions autorisées par ces mêmes arguments, on se rend compte qu'ils sont orientés différemment par rapport à la conclusion initiale. Il s'agit d'une argumentation en parallèle que développe le locuteur journaliste. La première conclusion visée par Bruno Sido en assertant sa condition modeste était : « je vous comprends étant moi-même issu de la même classe sociale modeste », la conclusion visée par le locuteur

journaliste est à la fois anti-orientée et orientée différemment à celle de Bruno Sido grâce à la syllepse. Le marqueur épistémique « sans doute » signale l'attitude d'accord feint du locuteur journaliste avec le point de vue selon lequel Bruno Sido est un paysan modeste.

Ex. (24) On glose, dans les gazettes et à la télé, sur cette "marinière" rayée bleu et jaune que portaient les vaillants joueurs de l'Equipe de France de foot pour leur match, vraiment nul, contre la Croatie le 30 mars au Stade de France. Le mensuel "Capital" (avril) a enquêté sur le groupe américain Nike, qui est le nouvel "équipementier" des Bleus et leur a imposé ce curieux maillot. On lit que, "pour habiller les Bleus jusqu'en 2018, Nike lâche désormais 42,6 millions d'euros par an, quatre fois ce que versait Adidas." On comprend aussi que Nike peut se montrer généreux car le groupe "fait turbiner plus de 300 sous-traitants low-cost" en Amérique latine et en Asie. Ainsi, dans l'usine du sous-traitant chinois, "les 37000 ouvriers bénéficient de soins médicaux, travaillent à peine 60 heures par semaine et vivent à huit dans des chambres propres avec douche". Eux, avec des maillots à rayures, on les prendrait pour des forçats! (CE, *Zig-Zag*).

L'exemple illustre un détournement de mouvement argumentatif qui repose sur l'ambiguïté de l'adjectif « généreux ». La sous-spécification de l'argument que prend l'adjectif est à l'origine de l'ambiguïté. Dans un premier temps, le bénéficiaire de la générosité de Nike est l'équipe nationale de foot, dans un deuxième temps, le bénéficiaire est incarné par les employés de Nike. Or, les arguments qui sont présentés à l'appui de cette « générosité » ne font que l'invalider, créant ainsi une image défavorable de Nike qui exploite la main-d'œuvre bon marché pour se donner une image de sponsor généreux de l'équipe de France. Concernant la cible de l'ironie, on peut dire que, cette fois-ci, l'ironie est de nature métalinguistique, car elle sert à dénoncer le manque de professionnalisme de l'enquête menée par le journal « Capital » qui ne montre que la face visible des choses : les chiffres, sans chercher à élucider ce qui se cache derrière.

Ex. (25) Ahmed Ounaïes, ministre tunisien des Affaires étrangères, victime de l'amour ! « J'aime écouter Mme Alliot-Marie en toutes circonstances et dans toutes les tribunes », s'est-il exalté lors d'un tout récent voyage à Paris, en présence de l'intéressée, rougissante. Scandale en Tunisie : le ministre a dû démissionner ! Cela confirme que MAM est une femme fatale.

L'énoncé conclusif « MAM est une femme fatale » renferme une syllepse qui est l'aboutissement de deux enchaînements argumentatifs différents selon les arguments sur lesquels ils reposent.

« Victime de l'amour pour une femme DC femme fatale »
« Démission à cause d'une femme DC femme fatale »

Selon l'enchaînement qu'on choisit de valider, le syntagme nominal « femme fatale » est pris dans un sens axiologique positif ou négatif.

5. Typologie des mécanismes argumentatifs à rendement ironique

En synthétisant les types d'argumentations que nous avons décrites dans la section précédente, à partir des trois configurations argumentatives possibles identifiées par Atayan 2010, nous obtenons le tableau suivant⁶:

Non-argument	a. argument trop faible : ex. (1), (2), (3) b. marquage de faiblesse argumentative : ex. (5) c. orientation manquante entre A et C : ex. (6) d. argument faible présenté comme fort dans un contexte contreargumentatif : ex. (4) e. un même argument conduit à des conclusions différemment orientées : ex. (7)
Argument contraire	f. anti-orientation A-C : ex. (9), (10), (11), (12), (13) g. antiorientation A1-A2 : ex. (8)
Conclusion imprévue	h. concurrence entre deux conclusions forte et faible : ex. (14) i. orientation parasitaire de l'argument vers une conclusion contraire à partir du posé : ex. (15), (16), (17) j. orientation parasitaire de l'argument : activation d'un élément argumentativement non-pertinent (présupposé) : ex. (18), (19) k. suggestion d'incontestabilité argumentative : ex. (3), (19), (20) l. rectification présuppositionnelle qui annule rétroactivement la conclusion visée par l'adversaire : ex. (20), (21), (22) m. détournement de mouvement argumentatif à partir d'un argument ou d'une conclusion ambiguë : ex. (23), (24), (25)

6. Conclusions

Le tableau résumatif présenté à la section précédente nous a permis de faire un certain nombre de remarques concernant les diverses formes d'argumentations à rendement ironique.

D'un point de vue quantitatif, les catégories les plus fréquemment rencontrées sont celles d'un argument trop faible en faveur d'une conclusion et de l'argument contraire à la conclusion. Ces deux catégories ont déjà fait l'objet d'une étude systématique dans Perrin 1996.

D'un point de vue strictement qualitatif, on observe que certains exemples (3, 19, 20) se retrouvent inventoriés dans deux classes à la fois. La catégorie *incontestabilité argumentative* proposée par Atayan 2010 n'est pas une classe à part entière. Le fait de présenter un argument ou une conclusion comme incontestable n'a pas toujours un rendement ironique. Ce procédé permet au locuteur ironiste d'imposer au destinataire un point de vue ridicule qu'il présente comme irréfutable.

⁶ Nous avons repris à Atayan 2010 la plupart des catégories qui se trouvent repertoriées dans la colonne de droite. Nos propres catégories ont été marquées d'une étoile.

La figure de la syllepse revient fréquemment dans l'analyse de nos exemples et ses rendements ironiques ont déjà été discutés par Berrendonner 2002. Les catégories *e* et *m* dans notre tableau recensent des exemples de syllepses et montrent bien que l'ambiguïté propre à cette figure peut se manifester autant sous la forme d'un argument donnant lieu par la suite à des conclusions anti-orientées ou orientées différemment l'une par rapport à l'autre (ex. 7) que sous la forme d'une conclusion équivoque qui développe rétroactivement une argumentation parallèle (ex. 23, 24, 25).

Dans l'analyse de nos exemples, nous avons souvent été amenée à identifier des marqueurs épistémiques « sans doute » (ex. 23), « évidemment » (ex. 21), des adverbes de co-orientation argumentative « surtout » (ex. 9), des commentaires méta-énonciatifs « chacun sait que » (ex. 3), « c'est bien connu » (ex. 20) dont le rôle est de marquer une fausse adhésion du locuteur journaliste à l'argumentation développée par sa cible. Sans avoir proposé une analyse exhaustive de ces marqueurs, nous concluons sur la base du corpus déjà analysé que l'attitude de feintise et la contradiction argumentative sont les traits constamment associés à l'ironie. La suite de notre recherche se proposera de dresser un inventaire de marqueurs épistémiques à l'œuvre dans les énoncés ironiques.

LISTE D'ABREVIATIONS

- A argument
- ADL Théorie de l'argumentation dans la langue
- C conclusion
- CE Le Canard enchaîné
- LP enchaînement linguistiquement paradoxal
- LD enchaînement linguistiquement doxal
- NEG opération de négation
- TAP Théorie Argumentative de la Polyphonie
- TBS Théorie des Blocs Sémantiques
- TP Théorie de la polyphonie

Bibliographie

- Atayan, V., 2010, « Ironiser en argumentant. Mécanismes argumentatifs de l'ironie dans le *Canard enchaîné* », in Atayan, V., Wiene, U. (ed.), *Ironie et un peu plus. Hommage à Oswald Ducrot pour son 80^{ème} anniversaire*, Bern, Peter Lang, pp. 133-152.
- Berrendonner, A., 1982, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- Berrendonner, A., 2002, « Portrait de l'énonciateur en faux naïf », in *Semen* [En ligne], 15 | 2002, mis en ligne le 29 avril 2007, consulté le 04 octobre 2011. URL : <http://semen.revues.org/2400>.
- Carel, M., Ducrot, O., 1999, « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », in *Langue française* 123, pp. 6-26.
- Charaudeau, P., 2005, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck.
- Ducrot, O., 2004, « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », in Doury, M., Moirand, S. (eds.), *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontations*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 17-33.

- Ducrot, O., 2010, « Ironie et négation », in Atayan, V., Wiene, U. (ed.), *Ironie et un peu plus. Hommage à Oswald Ducrot pour son 80^{ème} anniversaire*, Bern, Peter Lang, pp. 169-179.
- Eisterhold, J. et al., 2006, « Reactions to Irony in Discourse », in *Journal of pragmatics* 38, pp. 1239-1256.
- Perrin, L., 1996, *L'ironie mise en trope*, Paris, Kimé.
- Perrin, L., 2010, « L'énonciation dans la langue. Ascriptivisme, pragmatique intégrée et sens indiciel des expressions », in Atayan, V., Wiene, U. (ed.), *Ironie et un peu plus. Hommage à Oswald Ducrot pour son 80^{ème} anniversaire*, Bern, Peter Lang, pp. 65-85.
- Siminiciuc, E., 2010, « Approches de l'ironie dans la rhétorique antique et moderne », in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai – Philologia* 4, pp. 137-148.
- Vossius, 1978, « Poétique de l'ironie », in *Poétique* 36, pp. 495-508.